



7^{ème} APPEL À PROJETS « Artistes à l'école »

DOSSIER DE CANDIDATURE



Le calendrier

- Du 15 janvier au 15 avril 2023 : dépôt des candidatures en ligne
- 15 avril-15 mai 2023 : sélection des dossiers par le Comité artistique de la fondation Casino
- Avant le 30 septembre 2023 : signature des conventions de partenariat
- Septembre-octobre 2023 : démarrage des projets (1^{ère} réunion du Comité de Pilotage)

La fondation d'entreprise Casino EN BREF

Engagée depuis 2009 pour l'enfance et la prévention de l'exclusion, la Fondation d'entreprise Casino a choisi le théâtre comme levier d'épanouissement et d'inclusion sociale des enfants en difficultés ou éloignés de l'offre culturelle.

40 000 enfants ont déjà bénéficié de ses actions, dans le cadre scolaire ou associatif.

ARTISTES A L'ÉCOLE, un dispositif spécifique pour le cadre scolaire

Près de **10 000 élèves** bénéficiaires depuis 2011,
dans **113 établissements scolaires**.



La fondation Casino a créé "Artistes à l'école" en 2011, en partenariat avec l'[Odéon-Théâtre de l'Europe](#). Ce dispositif se déroule dans le cadre scolaire ; il vise l'inclusion sociale des élèves à travers un parcours théâtral ambitieux en 3 étapes : pratique, fréquentation des lieux de spectacles et création scénique.

- Il s'inscrit dans le "**Parcours artistique et culturel**" institué par les ministères de l'Éducation et de la Culture, rendu obligatoire par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école.
- Il permet aux établissements sélectionnés, grâce à une aide financière et un accompagnement personnalisé de la Fondation pendant deux années scolaires, d'expérimenter **une démarche collective et innovante d'envergure contribuant à instaurer la confiance et la fierté de tous**.
- Il est **régulièrement évalué**. Les résultats confirment qu'il favorise :
 - la confiance en soi, l'éveil culturel, la relation à l'autre et les acquisitions fondamentales des élèves : il stimule l'expression orale et écrite, la curiosité, le sens de l'effort et l'envie d'apprendre,
 - un travail collectif des enseignants, une approche pluridisciplinaire dans une pédagogie de projet, et la liaison inter-degrés,
 - la cohésion sociale au sein de l'établissement scolaire, un rapprochement entre l'école et les familles, entre l'école et son environnement. Il participe ainsi à la dynamique culturelle locale,
 - le rayonnement de l'établissement scolaire sur le territoire.
- **La Fondation met, à disposition des enseignants et artistes, un outil numérique « Osez le théâtre dans l'éducation ! »** sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement et de la Recherche : <https://fondation-casino.org/osez-le-theatre/>

Les 4 principes clé du dispositif « Artistes à l'école »

1 - Un appel à projets diffusé par les Rectorats d'académie

Tous les deux ans en janvier, la Fondation adresse son appel à projets aux académies d'Île-de-France, Rhône-Alpes-Auvergne et Nouvelle Aquitaine : elles sont chargées de le diffuser aux établissements scolaires de leur ressort (école, collège ou lycée professionnel selon leurs priorités), en visant en particulier ceux qui relèvent de l'éducation prioritaire et les zones rurales.

Dans chaque académie, la Fondation collabore étroitement avec les conseillers théâtre des DAAC.

2 - Un parcours progressif en 2 étapes

Deux années scolaires consécutives permettent à la même cohorte d'élèves une 1^{ère} étape de découverte des arts vivants et d'expérience de la scène, puis une 2^{ème} étape d'approfondissement des techniques de la pratique théâtrale, de progrès personnels et de création collective.

3 - Un binôme enseignant-artiste

Les enseignants volontaires, **avec l'appui de leur hiérarchie**, se rapprochent de **l'équipe artistique de leur choix (théâtre ou compagnie)**. Ensemble, ils conçoivent un **parcours théâtre ambitieux** qui allie plusieurs disciplines. La réussite des projets repose sur la motivation des enseignants et des artistes à travailler ensemble et sur une relation de confiance entre l'établissement scolaire et l'établissement culturel partenaire.

Les enseignants candidats peuvent prendre conseil auprès des conseillers théâtre de la DAAC de leur académie pour le choix de leur partenaire culturel.

4 - Ambition et excellence

La Fondation s'est dotée d'un Comité artistique composé d'experts du théâtre pour sélectionner les établissements scolaires qui bénéficieront du dispositif ; une douzaine sont choisis parmi ceux qui candidatent via l'appel à projets ; les critères de sélection sont précisés page 6 du présent document.

Depuis 2011, plus de 500 élèves ont eu la chance de se produire à l'Odéon.

Voir le travail de la classe lauréate 2020

[La vidéo de présentation](#)

[Le livre mémoire](#)

Les consignes pour candidater

1 - Dossier de candidature et conditions d'éligibilité

1.1 Le dossier de candidature

L'établissement scolaire ne peut candidater qu'avec l'accord de son Rectorat.

L'établissement scolaire et son partenaire culturel remplissent le **formulaire de candidature** « Artistes à l'école 2023 » (voir page 7) et l'adressent **par voie numérique** à : projets.fondation@groupe-casino.fr

Attention : Remplir toutes les rubriques du formulaire, annexer les documents demandés et envoyer le tout **avant le 15 avril 2023**.

1.2 Les conditions d'éligibilité

▪ Etablissements scolaires concernés et secteur géographique :

Selon les priorités académiques, le projet peut être porté par un professeur des écoles ou par une équipe d'enseignants (3 disciplines minimum), en collège ou lycée professionnel.

Le secteur géographique doit être rural ou relever de l'éducation prioritaire.

L'établissement scolaire doit obligatoirement travailler avec un partenaire artistique **local** ; un partenariat avec une scène située à proximité de l'établissement est recommandé : il facilite l'expérience de la scène et les restitutions.

▪ Elèves bénéficiaires

Le projet doit être construit pour une cohorte d'élèves susceptibles de bénéficier du projet pendant 2 années scolaires.

▪ Contenu du projet

Le projet doit s'articuler **autour d'une œuvre au moins** du répertoire théâtral ou littéraire, classique ou contemporain, et respecter **les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle** :

- 1- **ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES** visant l'acquisition et l'appropriation de connaissances.
- 2- **RENCONTRES** avec des artistes et avec des œuvres, organisées dans le cadre d'un « parcours du spectateur » élaboré en cohérence avec l'œuvre et le thème choisis.
- 3- **PRATIQUE ARTISTIQUE**, avec une priorité à la pratique théâtrale (jeu d'acteur, travail vocal et corporel, improvisation, ...), qui peut être complétée par un travail d'écriture, musique, chant, chorégraphie, vidéo, décors, costumes, Cette pratique artistique peut être organisée en ateliers hebdomadaires et/ou en stages d'immersion. Elle doit faire l'objet d'une restitution en fin de parcours afin de présenter le travail de création collective réalisé.

▪ Rayonnement du projet

Le projet doit associer les parents des élèves, contribuer au rayonnement local de l'établissement scolaire et à une dynamique territoriale.

▪ Budget prévisionnel

Le projet doit être assorti d'un **budget prévisionnel détaillé** pour l'ensemble du parcours, comprenant toutes les prévisions de dépenses et de ressources. La Fondation peut contribuer jusqu'à 10 000 € pour une année scolaire.

Ne sont pas éligibles :

- les projets consistant seulement en un parcours du spectateur
- les projets faisant appel exclusivement à l'expression corporelle ou chorale

2 - Le soutien financier de la Fondation

Le soutien financier de la fondation Casino est attribué en fonction du montant demandé ; il est cependant **plafonné à 20 000 € pour l'ensemble du parcours.**

Important :

- Le coût total du projet présenté peut être supérieur à 20 000€, laissant apparaître d'autres soutiens financiers au projet (Rectorat, collectivités locales, autres mécènes, ...).
- La Fondation peut décider d'une dotation inférieure au montant demandé.
- La dotation financière de la Fondation est versée en plusieurs échéances, précisées dans la convention de partenariat.
- La dotation financière de la Fondation est en principe versée à l'établissement scolaire candidat mais celui-ci peut demander le versement à sa structure culturelle partenaire, en accord avec elle. L'entité chargée de gérer la dotation de la Fondation doit être précisée dans le dossier de candidature; la décision doit donc être prise en amont de la candidature et de manière concertée entre l'établissement scolaire candidat et sa structure culturelle partenaire.
- La dotation financière de la Fondation ne couvre pas :
 - les frais de réception autour du projet (fleurs ou cocktail à l'issue du spectacle, ...),
 - les dépenses non directement liées au projet théâtre, telles que : voyages scolaires de découverte ou de tourisme culturel, matériel et fournitures scolaires, ...

3 - La sélection des projets

Les dossiers sont examinés par **le Comité artistique de la Fondation**, selon les critères suivants :

- L'intérêt pédagogique du projet, notamment sa cohérence autour d'un thème/œuvre et sa progression,
- La qualité artistique du projet,
- L'engagement des parties prenantes,
- La dimension territoriale,
- La pérennisation du projet, notamment avec les acteurs locaux.

La décision du Comité artistique, acceptation ou refus du dossier, est portée par écrit, au plus tard le 30 juin, à la connaissance des référents académiques, des chefs d'établissement candidats et de leurs structures culturelles partenaires.

Une fois sélectionné, le projet fait l'objet d'une convention de partenariat signée avec la fondation Casino (voir ci-après) avant son démarrage en septembre 2023.

4 - L'accompagnement des projets sélectionnés

4.1 Signature d'une convention de partenariat

La fondation Casino et l'établissement scolaire sélectionné signent une convention de partenariat, dans le prolongement de la convention cadre signée au préalable entre la Fondation et le Rectorat concerné. Cette convention de partenariat détermine les engagements de chaque partie, les modalités du versement de la dotation de la Fondation et du suivi du parcours.

Elle doit être signée au plus tard le 30 septembre 2023.

Par ailleurs, l'établissement scolaire et sa structure partenaire signent ensemble une convention de partenariat afin de définir leurs engagements respectifs.

4.2 Le Comité de pilotage

Un Comité de pilotage "Artistes à l'école" est mis en place pour assurer le suivi et la bonne coordination du projet entre les différentes parties prenantes.

Il est composé à minima du chef d'établissement et de l'enseignant référent, du référent de la structure culturelle partenaire, d'un représentant du Rectorat d'académie/DAAC ou du DA-SEN, de la fondation Casino et des autres partenaires impliqués (DRAC, collectivités locales partenaires, ...).

Coordonné par la fondation Casino, il se réunit, chaque trimestre, par visioconférence ou dans l'établissement. La présence des enseignants et artistes associés au projet est souhaitable.

4.3 L'évaluation du projet

Enseignants et artistes s'engagent à participer à l'évaluation du projet au terme du parcours, par voie de questionnaires anonymes à remplir en ligne par les parties prenantes du projet.

Cette évaluation permet de mesurer notamment les progrès des élèves, tant dans leurs apprentissages que dans leurs comportements, le développement de leur curiosité artistique et culturelle, les relations école-famille, les impacts sur l'établissement scolaire.



Siège social : 1 cours Antoine Guichard - BP 306 - 42008 Saint-Étienne Cedex 2
Bureaux : 148 rue de l'Université - 75007 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 53 65 64 78
www.fondation-casino.org

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Ce formulaire doit être rempli conjointement par l'établissement scolaire candidat et sa structure culturelle partenaire, puis envoyé à projets.fondation@groupe-casino.fr avec les documents demandés (budget prévisionnel et note d'intention artistique)



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1 - IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE CANDIDAT

L'établissement scolaire

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (standard) :

Académie de :

Le Chef d'établissement

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone (ligne directe ou secrétariat) :

L'enseignant référent du projet dans l'établissement, interlocuteur de la Fondation

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Fonction :

L'interlocuteur de l'établissement au Rectorat

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Fonction :

Service académique de rattachement (DAAC, DASEN, ...) :

Combien d'enseignants sont associés au projet ?

Enseignant n° 1

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée :

Enseignant n° 2

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée :

Enseignant n° 3

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée :

Enseignant n° 4

Nom :

Prénom :

Discipline enseignée :

2 - IDENTITÉ DE LA STRUCTURE CULTURELLE PARTENAIRE

La structure culturelle

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Nom du directeur :

Le référent du projet dans la structure, interlocuteur de l'établissement et de la Fondation

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse e-mail :

Téléphone :

L'interlocuteur de la structure à la DRAC

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Combien d'artistes sont associés au projet ?

Artiste n° 1

Nom :

Prénom :

Spécialité :

Artiste n°2

Nom :

Prénom :

Spécialité :

Artiste n°3

Nom :

Prénom :

Spécialité :

Artiste n°4

Nom :

Prénom :

Spécialité :

3 - HISTORIQUE DU PROJET THÉÂTRE

Qu'est-ce qui vous a incité à candidater à cet appel à projets ?
(5 lignes maximum) :

Expliquez l'origine du partenariat entre l'établissement scolaire et la structure culturelle partenaire
(5 lignes maximum) :

Le référent du projet dans l'établissement scolaire et celui de la structure culturelle se sont-ils déjà rencontrés ? Si oui, à quelle occasion ?

Les enseignants et les artistes se sont-ils déjà rencontrés ? Si oui, à quelle occasion ?

4 - PRÉSENTATION DU GROUPE D'ÉLÈVES

Dispositif d'EAC choisi (classe entière, classe HAT, classe à PAC, atelier multiniveaux, ...) :

Nombre d'élèves concernés directement par le projet :

Niveau (x) de classe :

Sont-ils volontaires ? OUI NON EN PARTIE

Le projet bénéficie-t-il à d'autres élèves dans l'établissement ? OUI NON

Si OUI, précisez combien et comment / à quelles occasions

(5 lignes maximum) :

5 - PRÉSENTATION DU PROJET

Titre :

Thématique/sujets abordés (*5 lignes maximum*) :

Descriptif synthétique (*5 lignes maximum*) :

Œuvre principale étudiée :

Titre :

Auteur :

Résumé synthétique (*5 lignes maximum*) :

Autres œuvres étudiées

(Précisez le titre et l'auteur, ainsi que le travail qui sera réalisé à partir de cette œuvre) :

Œuvre n°1

Œuvre n°2

Œuvre n°3

Expliquez les raisons du choix de cette thématique et de l'œuvre principale

(5 lignes maximum) :

6 - LA PRATIQUE THÉÂTRALE ET ARTISTIQUE

L'objectif ici est de décrire comment/selon quelles modalités est organisée la pratique artistique tout au long du parcours (théâtre et autres disciplines autour du théâtre).

LA PRATIQUE THÉÂTRALE

- Nombre total d'heures de pratique théâtrale sur l'ensemble du parcours :
- Durée et régularité des ateliers (ex. 2h hebdomadaires, ou 3h bi-mensuelles...) :

- Nom des artistes intervenants :

- Stages d'immersion éventuels (*préciser le nombre, le lieu et quelle(s) période(s) dans l'année*) :

LA PRATIQUE ARTISTIQUE HORS THÉÂTRE (écriture, musique, danse, cirque, cinéma, arts plastiques, ...):

Nombre total d'heures de pratique artistique hors théâtre sur l'ensemble du parcours :

Pour chaque atelier artistique (musique, danse, écriture, vidéo, ...), précisez le nombre total d'heures et l'artiste intervenant.

Atelier n°1 :

Atelier n°2 :

7 - LE PARCOURS / « ÉCOLE DU SPECTATEUR »

Combien de visites/sorties/spectacles sont prévus sur l'ensemble du parcours ?

Nombre d'élèves concernés :

Listez ci-dessous les sorties déjà connues à ce jour (date, objet et lieu) :

Visite/spectacle/sortie n°1

Les élèves pourront-ils poursuivre une pratique théâtrale dans d'autres structures locales ?

OUI NON

Si OUI, lesquelles ?

12 - FINANCEMENT DU PROJET

Le coût prévisionnel global du projet peut être supérieur au montant demandé à la fondation Casino laissant apparaître d'autres soutiens financiers (la structure culturelle, la DRAC, le Rectorat, les collectivités locales, les mécènes privés). Vous devez préciser ci-dessous le coût global du projet et comment il est financé, puis joindre un budget prévisionnel détaillé.

Coût prévisionnel global du projet :

Coût prévisionnel pour l'année 1 :

Coût prévisionnel pour l'année 2 :

Contribution financière demandée à la Fondation Casino pour l'ensemble du parcours :

Pour l'année 1 :

Pour l'année 2 :

Autres demandes de subventions ou de mécénat en cours :

Gestion de la dotation financière de la fondation Casino :

La dotation financière de la fondation Casino est en principe gérée par l'établissement scolaire. Elle peut cependant être gérée par la structure culturelle si les deux partenaires sont d'accord.

Qui sera chargé de recevoir et gérer la dotation financière de la Fondation Casino ?

L'établissement scolaire

La structure culturelle

Autre structure (préciser)

Annexez à ce formulaire :

- une **note d'intention artistique (*)**
- le **budget prévisionnel (*)**: tableau détaillé des ressources et dépenses
- tout autre document susceptible d'éclairer le Comité artistique

() Documents obligatoires*

ENVOYEZ VOTRE DOSSIER à :

projets.fondation@groupe-casino.fr

avant le 15 avril 2023